

**Procès en Correctionnelle pour 4 intermittents  
APPEL A TEMOIN & APPEL A MOBILISATION  
Les 4 de la Starac ont reçu leur  
Notification à Comparaitre le 28 Mars prochain  
devant la 13è Chambre Correctionnelle de Bobigny**

**Dans le contexte de destruction des droits sociaux et  
de criminalisation de ceux qui s'y opposent,  
et alors que les négociations concernant les annexes 8 et 10 ne cessent d'être repoussées,  
nous apprenons, la comparution devant la Justice de 4 intermittents.**

**Plus que jamais le mouvement a besoin de votre mobilisation.  
Plus que jamais les 4 de la starac ont besoin de vos témoignages et de votre soutien.**

Rappel des faits :

En octobre 2003, après 5 mois de contestation dans le spectacle vivant, le secteur de l'audio-visuel se mobilise à son tour. Des interventions d'information sont organisées auprès des laboratoires, des loueurs de matériels, des prestataires de service, sur les plateaux de tournage de cinéma et de télévision. Chaque fois sans violences et dans la plus parfaite spontanéité.

C'est dans cet état d'esprit que le samedi 18 octobre un rassemblement est proposé à La Plaine St Denis sans plus de précision sur la nature exacte du rendez-vous. Il s'agissait d'informer les techniciens, les artistes et le public de la « Star Academy» des conséquences calamiteuses du protocole UNEDIC de Juin 2003 . Tandis qu'un groupe était invité par le présentateur à faire la lecture d'un communiqué et que toute la salle applaudissait, d'autres intermittents, coincés dans le hall d'entrée étaient violemment pris à parti par des agents de sécurité particulièrement agressifs.

Des coups sont portés par les vigiles et plusieurs intermittents, blessés et traumatisés, sont conduits aux urgences médico-judiciaires. 3 des blessés exprimant leur volonté de porter plainte contre les auteurs des violences sont arrêtés et placés en garde-à-vue pour 48h. Un 4ème, pris au hasard, subira le même sort.

**Après deux ans et demi de contrôle judiciaire ils sont renvoyés devant le Tribunal Correctionnel, accusés, selon les cas, de violences en réunion, menaces de mort, dégradations, violences volontaires et entrave à la liberté du travail et d'expression.**

Cette intervention, comme celles qui l'ont précédée et qui l'ont suivie, s'inscrit dans un mouvement de contestation et de proposition, responsable et pacifique. Il a amené la quasi-totalité de la profession, un nombre considérable de personnalités, des parlementaires tant de la majorité que de l'opposition, à condamner le protocole de juin 2003. L'actuel ministre de la culture a lui-même constaté le caractère inique et dispendieux de cette réforme et s'était engagé à rendre « pérenne et équitable » le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?**

**Le projet d'accord du MEDEF et de la CFDT, proprement scandaleux et provocant  
devraient, dans un simulacre de négociation, se conclure le 8 mars prochain.**

**Le procès des 4 de la Starac est annoncé pour le 28 du même mois.**

**En repoussant sans cesse l'issue des négociations,  
En attendant 30 mois l'ouverture du procès,  
On joue sur l'usure et la désespérance.**

**Pour soutenir concrètement les 4 inculpés de la StarAc, envoyez par courriel vos coordonnées complètes, et si vous le pouvez un chèque de soutien à l'ordre de : « Solidaires des 4 », à :**

Cip-Idf 14/16 Quai de la Charente 75019 Paris [lesindisponibles@free.fr](mailto:lesindisponibles@free.fr) et/ou  
SFA 21 bis rue Victor Massé 75009 Paris [sfa.idf@sfa-cqt.fr](mailto:sfa.idf@sfa-cqt.fr)

**Pas de culture sans droits sociaux !**